



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-016

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2021

Sommaire

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-01-04-003 - Arrêté n° 2021-001 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-017 SDSDU du 19 Juillet 2016 modifié fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France (11 pages)	Page 3
R32-2021-01-04-004 - Arrêté n° 2021-002 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-019 SDSDU du 6 septembre 2016 modifié fixant la composition nominative des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France (21 pages)	Page 15
R32-2021-01-07-001 - Avis de classement de AAP LHSS 80-62 (1 page)	Page 37
R32-2020-11-18-630 - Décision tarifaire modificative portant fixation du forfait global de soins pour l'année 2020 de l'EHPAD RESIDENCE VAUBAN à LE QUESNOY (3 pages)	Page 39
R32-2020-11-18-632 - Décision tarifaire modificative portant fixation du forfait global de soins pour l'année 2020 de l'EHPAD ST JEAN à LILLE (3 pages)	Page 43
R32-2020-11-18-631 - Décision tarifaire modificative portant fixation du forfait global de soins pour l'année 2020 de l'EHPAD EDILYS à LILLE (3 pages)	Page 47
R32-2020-11-18-628 - Décision tarifaire modificative portant fixation du forfait global de soins pour l'année 2020 de l'EHPAD HARMONIE à LE QUESNOY (3 pages)	Page 51
R32-2020-11-18-629 - Décision tarifaire modificative portant fixation du forfait global de soins pour l'année 2020 de l'EHPAD LES CHENES à LE QUESNOY (3 pages)	Page 55

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-01-04-003

Arrêté n° 2021-001 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-017
SDSDU du 19 Juillet 2016 modifié fixant la composition
nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de
Arrêté n° 2021-001 SDSDU modifiant la composition nominative de la CRSA HDF
l'Autonomie des Hauts-de-France

Arrêté n° 2021-001 SDSU modifiant l'arrêté n°2016-017 SDSU du 19 Juillet 2016 modifié fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et notamment son article 14 ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie n° 2016-017 SDSU du 19 juillet 2016 fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Nord-Pas-de-Calais Picardie ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie n° 2016-018 SDSU du 19 août 2016 modifiant l'arrêté n°2016-017 SDSU du 19 juillet 2016 fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Nord-Pas-de-Calais Picardie ;

Vu les arrêtés de l'ARS Hauts-de-France n° 2016-020 SDSU, n° 2017-012 SDSU, n°2017-030 SDSU, n°2017-036 SDSU, n° 2018-001 SDSU, n° 2018-012 SDSU, n° 2018-016 SDSU, n° 2018-031 SDSU, n° 2019-001 SDSU, n° 2019-009 SDSU, n° 2019-014 SDSU, n° 2019-024 SDSU, n° 2019-034 SDSU, n° 2019-039 SDSU, n° 2019-048 SDSU, n° 2020-001 SDSU, n° 2020-009 SDSU, n° 2020-011 SDSU, n° 2020-013 SDSU, n° 2020-027 SDSU et n° 2020-031 SDSU, respectivement des 30 décembre 2016, 3 mars 2017, 23 mai 2017, 23 août 2017, 12 janvier 2018, 16 mai 2018, 22 juin 2018, 13 novembre 2018, 24 janvier 2019, 8 février 2019, 12 mars 2019, 18 avril 2019, 6 juin 2019, 10 septembre 2019, 3 décembre 2019, 24 janvier 2020, 2 mars 2020, 14 mai 2020, 23 juin 2020, 1^{er} septembre 2020 et 9 octobre 2020, modifiant l'arrêté n°2016-017 SDSU du 19 juillet 2016 fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Nord-Pas-de-Calais Picardie ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 17 décembre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article D.1432-28 susvisé et sur propositions des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévues aux articles D.1432-28 et D.1432-29 du code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté n°2016-017 du directeur général de l'ARS modifié susvisé est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021, conformément à l'article 14 du décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 :

- **au collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

b) au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées

Sur proposition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne renouvelé :

Isabelle SOUFFLET, Association GAMA Thiérache et Vermandois, membre titulaire en remplacement de Dominique SANCHEZ.

Didier DEPOND, association des retraités des entreprises et des organismes professionnels agricoles et agroalimentaires de l'Aisne (AROPA), membre suppléant d'Isabelle SOUFFLET, en remplacement d'Yves BONNARD.

c) au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée

Sur proposition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne renouvelé, sont maintenus dans leurs fonctions au sein de cette instance :

Serge FERCOT, ADEP Picardie (Aisne), membre suppléant d'Aurélien DELAHOUCHE,

Bruno WOZNIAK, APF France Handicap, membre suppléant de Christine TREPTE.

- **au collège 5 : acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

e) au titre du représentant, au niveau régional, des régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM)

Sur désignation du Directeur général de l'UNCAM :

Docteur Jean-Marc VANDENDRIESSCHE, membre titulaire, Directeur régional et Directeur Coordinateur de la Gestion Du Risque de la DRSM Hauts-de-France (DCGDR), en remplacement du Dr Claude GADY-CHERRIER.

- **au collège 6 : acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

a) au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire

Docteur Brigitte WEENS est supprimée de la composition de cette instance.

c) au titre des représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Sur désignation du Président du Conseil Départemental du Nord :

Docteur Elisabeth ZELLER – Médecin responsable du service prévention et protection maternelle, membre suppléant de Véronique LEROY.

- **au collège 7 : offreurs des services de santé**

a) au titre des représentants des établissements publics de santé

Pierre BERTRAND, suppléant du Docteur Ziad KHODR, est supprimé de la composition de cette instance.

b) au titre des représentants des établissements privés de santé à but lucratif, deux représentants, dont au moins un président de commission médicale d'établissement

Docteur Frédéric LEFEBVRE, suppléant du Docteur Jean-Marc CATESSON, est supprimé de la composition de cette instance.

i) au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région

Joël MERCIER, Réseau CECILIA, membre suppléant du Docteur Julie MOITIER, est supprimé de la composition de cette instance.

q) Au titre du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région

Teddy RICHEBE est supprimé de la composition de cette instance.

Article 2 – La composition consolidée de l'instance est annexée au présent arrêté.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – La directrice de la stratégie et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 4 janvier 2021

Pour le directeur général et par délégation,
La directrice de la stratégie et des territoires,



Laurence Cado

CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE HAUTS DE FRANCE
Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2021-001 du 04/01/21

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France

1	Monique RYO, Vice-Présidente à la santé	Christian VANNOBEL	<i>Siège vacant</i>
2	Brigitte MAUROY, Conseillère Régionale	Edith VARET	<i>Siège vacant</i>
3	Nadège BOURGHELLE KOS, Conseillère Régionale	Amel GACQUERRE	<i>Siège vacant</i>

b) Au titre des présidents des conseils départementaux

4	Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil Départemental de l'Aisne	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
5	Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental du Nord, ou sa représentante, Mme Geneviève MANNARINO	Marie-Annick DEZITTER	Doriane BECUE
6	Nadège LEFEBVRE, Président du Conseil Départemental de l'Oise ou sa représentante, Anne FUMERY	Corry NEAU	LEVESQUE Sophie
7	Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ou sa représentante, Maryse CAUWET	Odette DURIEZ	Nicole GRUSON
8	Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil Départemental de la Somme ou son représentant, M. Marc DEWAELE	Virginie CARON-DECROIX	Isabelle de WAZIERS

c) Au titre des représentants des groupements de communes

9	Frédéric CAUDERLIER, Conseiller métropolitain - Métropole Européenne de Lille	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
10	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
11	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

d) Au titre des représentants des communes

12	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
13	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
14	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

15	Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Jean-Claude MARION - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
16	Didier VANQUELEF - UFC Que choisir Hauts-de-France	Jacques MOPIN - UFC Que Choisir Hauts-de-France	Dominique BEN - INDECOSA-CGT
17	Patricia DEDOURGE - URAF Hauts-de-France	Frédéric BORTOLI – UDAF de l'Aisne	Julien LEONARD - Conseil nationale des associations familiales laïques (CNAFAL)
18	Sylvette CHEVALIER - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) des Hauts-de-France	Florence BOBILLIER - UNAPEI	Bernard-Marie DUPONT - Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens (AEMTC)

19	Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Gérard DESSEAUX - Association France Rein Picardie	Delphine FOLLET, SED 1+
20	Marie-José MARTEAU, CLCV	Daniel HIBERTY - UDAF de l'Oise	Régine DECOTTE - Alliance Maladies Rares (AMR)
21	Olivier DAUPTAIN - Fédération française des associations et amicales de malades insuffisantes ou handicapés respiratoires (FFAAIR)	Michel LEROY, Famille de France Oise	Ingrid MARS - Association française contre les myopathies (AFM) Téléthon
22	Jean-Pierre BULTEZ - Les petits frères des pauvres	Véronique CLAVEY - Mouvement français pour le planning / Fédération régionale Nord Pas-de-Calais du planning familial	Bernard FIOLET - Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD)

b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées

23	Isabelle SOUFFLET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – Association GAMA Thiérache et Vermandois (nouveau)	Didier DEPOND - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – FNAR (nouveau)	Roland FONTAINE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Association AROPA
24	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - FO	Michèle BEAREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - UIRS	Nicole SION - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - CFDT
25	Georges BOUCHART - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Arlette NARCISSE, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Marie-Blanche CAILLIEZ, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
26	Jean-Marc PETIT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme – Union Nationale des Retraités et Pensionnés - CFTC	Eric VAN STEENKISTE-DELESPIERRE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme - Association des Aînés du Canton d'Acheux en Amiénois	Roger DEAUBONNE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme - CFDT Retraités Somme

c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée

27	Christian HILAIRE - UDAPEI 59 - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - UDAPEI	Fernande FRANQUET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - APAJH	Bénédicte LECLERCQ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - APF France Handicap
28	Aurélien DELAHOUCHE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise - CFDT	Serge FERCOT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – ADEP Picardie	Marie-Pierre BERGERET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Oise Alzheimer
29	Jean-Marie PETIT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais - APF France Handicap	Joëlle DEQUIDT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Brigitte DORÉ - UDAPEI Nord-Pas-de-Calais - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
30	Christine TREPTE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme - APF France Handicap	Bruno WOZNIAK - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – APF France Handicap	Gilles BLOCH - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme – Collectif pour une psychiatrie citoyenne

Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

31	Pierre MICHELINO – CTS Oise	Chanez HERBANNE – CTS Oise	Bruno PIERRE – CTS Somme
32	Eric LAGARDERE – CTS Aisne	Dr Jean-Brice GAUTHIER – CTS Aisne	<i>Siège vacant</i>
33	<i>Siège vacant</i>	Dr René-Claude DACQUIGNY - CTS Pas-de-Calais	Dr Solange MOORE-WIPF – CTS Hainaut
34	Séverine LABOUE – CTS Métropole Flandres	Michèle HUVIG – CTS Métropole Flandres	<i>Siège vacant</i>

Collège 4 : Partenaires sociaux

a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

35	Hélène MIKA – CFTC	Jean-Jacques LELONG - CFTC	Jean-Pierre LECUYER - CFTC
36	Isabelle CARESMEL - CFE-CGC	Eric AIMÉ - CFE-CGC	Jeany POUILLAIN - CFE-CGC
37	Martine DUROT -CFDT	Christina BAILLY - CFDT	David DECOURTRAY -CFDT
38	Patrice RAMILLON - FO	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
39	Philippe CREPEL - CGT	Virginie DEVILLERS - CGT	Alain ARNEFAUX - CGT

b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

40	Philippe LEWANDOWSKI - MEDEF	Stéphan DE BUTLER D'ORMOND	<i>Siège vacant</i>
41	Didier SILVAIN – CPME	Roland THIES- CPME	Alain CAUCHOIS - CPME
42	Philippe LECLERCQ - U2P	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

43	Michel LETELLIER - UNAPL, CMA et CCI du Nord- Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	--	---------------------	---------------------

d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

44	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------	---------------------

Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

45	Laurence DERNONCOURT – Fédération des acteurs de la solidarité – Association EOLE	Bruno SANCHEZ - Fédération des acteurs de la solidarité - Association Accueil & Promotion	Samuel RUDEWICZ – Association Accueil Réinsertion Promotion Education (ARPE)
46	Jean-Luc DESMET - Croix rouge française - délégation régionale Hauts-de-France	Virginia BILLON - Croix rouge française - délégation régionale Hauts-de-France	<i>Siège vacant</i>

b) Au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail-maladies professionnelles mentionnée à l'article R. 221-9 du code de la sécurité sociale, un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

47	Jérôme LEFEBVRE - CARSAT HDF (Président du CA)	Christophe MADIKA (DG) – CARSAT HDF	Alain TREUTENAERE (VP) - CARSAT HDF
----	---	--	--

c) Au titre du représentant des caisses d'allocations familiales

48	Patrick BAILLEAU, CAF du Nord	Nadine GORET, CAF du Pas- de-Calais	Patricia FOURNIER, CAF du Nord
----	-------------------------------	--	-----------------------------------

d) Au titre du représentant de la mutualité française

49	Alain TISON	François STASINSKI	Philippe WATTIER
----	-------------	--------------------	------------------

e) Au titre du représentant, au niveau régional, des régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie

50	Dr Jean-Marc VANDENDRIESSCHE – DCGDR (nouveau)	Jean-Luc BOCQUET – Délégué DCGDR	Catherine MANIETTE – Responsable cellule DCGDR
----	---	-------------------------------------	--

Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**a) Au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire**

51	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	Muriel DEHAY - Infirmière conseillère technique - Rectorat (Académie de Lille)	<i>Siège vacant</i>
52	Catherine ROUSSEAU - Infirmière conseillère technique - Rectorat (Académie d'Amiens)	Annick CARON - Médecin conseillère technique - DSDEN du Pas-de-Calais	Delphine BELYNCK - Infirmière conseillère technique - DSDEN du Pas- de-Calais

b) Au titre des représentants des services de santé au travail

53	Jean-François LESCART - Président AST 59-62 (Arras)	Alain CUISSE - Directeur général AST 59-62 (Arras)	<i>Siège vacant</i>
54	Daniel GARREAU – Président du CEDEST – Président de Présanse HDF	Jean-Marie CUMINAL - Président ASMIS Somme	Francine LEMONNIER - Directrice ASMIS Amiens

c) Au titre des représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

55	Patricia DELORME - Directrice à la Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)	Laurence LECOMTE - conseillère technique chargée de la stratégie santé à la Direction Générale Adjointe en charge de la Solidarité - Conseil départemental du nord (Lille)	Anne DEVREESE – Directrice générale adjointe déléguée à l'Enfance Famille Jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)
56	Véronique LEROY - Directrice adjointe PMI à la Direction Enfance, famille, jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)	Dr Elisabeth ZELLER – Médecin responsable du service prévention et protection maternelle - Conseil départemental du nord (Lille) (nouveau)	Dr Catherine DEMONDION, Responsable du service Prévention et Protection Infantile à la Direction Adjointe PMI - Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)

d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le médico-social ou la cohésion sociale

57	Valérie COMBLEZ - Fédération des centres sociaux Aisne Somme	Mireille CHARONNAT – Fédération des acteurs de la solidarité	Jean-Pierre TRIBOULET, Ligue contre le cancer, Comité du Nord
58	Marie VILLEZ - Union régionale des Hauts-de- France de la Fédération addiction	Ludovic WAUGRAND - Institut médico-éducatif Louis FLAHAUT- Association La vie active	<i>Siège vacant</i>

e) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

59	<i>Siège vacant</i>	Jean-Daniel LALAU - Professeur de nutrition	Mickaël NAASSILA - Professeur de Physiologie
----	---------------------	--	---

f) Au titre du représentant des associations de protection de l'environnement agréées (article L. 141-1 du code de l'environnement)

60	Corinne SCHADKOWSKI - APPA	Karine TOP - Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Hauts-de- France Nord-Pas-de-Calais Picardie	Denis BOLLENGIER - Campagnes Vivantes
----	----------------------------	--	--

Collège 7 : Offreurs des services de santé

a) Au titre des représentants des établissements publics de santé, cinq représentants dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie

61	Pr. François-René PRUVOT - président de CME - CHRU Lille - FHF	Dr. Patrick BERQUIN Président de CME – CHU Amiens-Picardie - FHF	Dr. Magloire GNANSOUNOU - président de CME - CH Sambre-Avesnois - FHF
62	Dr. Thierry RAMAHERISON - président de CME - CH de Beauvais – FHF	Dr. Alexandre BERTELOOT – président de CME (CH de Douai) – FHF	Dr. Isabelle VERIN – présidente de CME (CH de Tourcoing) – FHF
63	Dr. Valérie YON - présidente de CME (CH Pinel – Amiens) - FHF	Dr. Christian MULLER, Vice-président FHF HDF, président de CME (EPSM de l'Agglomération lilloise) - FHF	Dr. Edvick ELIA, présidente de CME (EPSM Lille Métropole - Armentières) - FHF
64	Dr. Ziad KHODR - Vice-président FHF Hauts-de- France - CH de Saint-Omer – FHF	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	Hélène VAAST, CHRU Lille – FHF
65	Eric GUYADER - Vice-président FHF HDF, Directeur CH de Beauvais – FHF	Danielle PORTAL - Directrice générale CHU Amiens - FHF	Etienne DUVAL - Directeur du Centre Hospitalier de Laon - FHF

b) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but lucratif, deux représentants, dont au moins un président de commission médicale d'établissement

66	Vincent VESSELLE - Directeur Polyclinique Saint Côme, Oise - FHP	Laurent DELEMER, Directeur Polyclinique du Bois - FHP	Olivier VERRIEZ, Président Directeur général du Groupe HPL – Hôpitaux Privés du Littoral - FHP
67	Jean-Marc CATESSON - président de CME Clinique du Pont Saint-Vaast – FHP	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	Arnaud AULIARD, Président CME Centre de cancérologie Les Dentellières, 59 - FHP

c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, deux représentants dont au moins un président de commission médicale d'établissement

68	Corinne DARRÉ, Directrice Centre l'Espoir - FEHAP	Laurent DELABY, Directeur Général GHICL - FEHAP	Liz Alejandra MAROTE, Directrice CPRCV Léopold BELLAN OLLENCOURT - FEHAP
69	Patrice SCHUMACKER, Président CME Centre l'Espoir – FEHAP	Stanislas VELLIET, Président CME - FEHAP	Eric PETIT - Hôpital Villiers Saint Denis - FEHAP

d) Au titre du représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile

70	Aymeric BOURBION - FNEHAD	Pierre HAGNERE - FNEHAD	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	-------------------------	---------------------

e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

71	Guillaume ALEXANDRE - NEXEM	Brigitte BECQ - APF France handicap	Christian BRELINSKI - FISAF
72	Sébastien NGUGEN – UNAPEI Hauts-de France	Marianne PLADYS - Autismes Ressources Hauts-de-France	Sandrine LANCO DOSEN - ANECAMSP
73	Séverine DUPONT-DARRAS – URIOPSS HDF	Damien CONTESSE – Fondation Savart	Mélanie MALVOISIN - FEHAP
74	Jérôme PASSICOUSSET - GEPSSO	Paul FLAD - FHF	François-Xavier DEBRABANT - FHF

f) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

75	Didier CYMERMAN - SYNERPA	Olivier BOULANT	Florence KOVAC
76	Bruno DELAVAL – URIOPSS HDF	Jérôme COUSTENOBLE – FEHAP	Dominique VILLA - UNA Picardie
77	Michel THUMERELLE - FHF	Serge GUNST - FHF	Christophe VANBESIEN - FHF
78	Fabienne HEULIN-ROBERT - FHF	Régine DELPLANQUE - FHF	Pascale BOULOGNE- FHF

g) Au titre du représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

79	Didier SYBILLIN – URIOPSS	Éric BERNARD - l'Union régionale des centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	--	---------------------

h) Au titre du représentant des responsables des centres de santé et des maisons de santé

80	Philippe TRÉHOU, MSP de Guise 02	Laurent VERNIEST, FEMASNORD	Didier DELETTE, MSP FRUGES 62
----	----------------------------------	-----------------------------	-------------------------------

i) Au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région

81	Julie MOITIER, PALPI 80, G2RS	Patrick FOURNIER, G2RS	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
----	-------------------------------	------------------------	-------------------------------

j) Au titre du représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins

82	Charles CHARANI	Xavier LAMBERTYN	Véronique DELAPLACE
----	-----------------	------------------	---------------------

k) Au titre du médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

83	Patrick GOLDSTEIN	<i>Siège vacant</i>	Pierre VALETTE
----	-------------------	---------------------	----------------

l) Au titre du représentant des transporteurs sanitaires

84	Laurence GUYONVARCH	Christophe HANNEDOUCHE	Ludovic BAUDOUX
----	---------------------	------------------------	-----------------

m) Au titre du représentant de services départementaux d'incendie et de secours

85	<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>
----	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

n) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé

86	Marc BÉTREMIEUX - CPH	Pascale AVOT - INPH	Anne GRUSON - CPH
----	-----------------------	---------------------	-------------------

o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé

87	Grégory TEMPREMANT - URPS Pharmaciens	<i>Siège vacant</i>	Alexis MAES - URPS pharmaciens
88	Thomas BALBI - URPS Chirugiens-dentistes	Nathalie COLARD - URPS biologistes	Marie BISERTE - URPS Chirugiens-dentistes
89	Régis DUCATEZ - URPS infirmiers	Emeline LESECQ-LAMBRE - URPS orthophonistes	Marie-Odile GUILLON - URPS infirmiers
90	Jean-Marc LASCAR - URPS masseurs-kinésithérapeutes	Anne-Christine DUPONT - URPS orthophonistes	Jean-Jacques MAGNIES - URPS masseurs-kinésithérapeutes
91	Bénédicte VERMOOTE - URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux
92	Philippe CHAZELLE - URPS médecins libéraux	Gérard PEYRAC, URPS pédicures-podologues	Jean-Charles GUILBEAU, URPS médecins libéraux

p) Au titre du représentant de l'ordre des médecins

93	Dr Isabelle LAMBERT - Présidente du CROM Hauts-de-France	Dr Dominique RINGARD, CROM Hauts-de-France	Dr Nu-Huyen-Tran TRINH - CROM Hauts-de-France
----	--	--	---

q) Au titre du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région

94	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	-------------------------------	---------------------

r) Au titre du représentant du ministère de la défense

95	François TOPIN	Marie-Emmanuelle BRAUD	Abdel BAÏBA
----	----------------	------------------------	-------------

Collège 8 : Personnalités qualifiées

96	Jean-Pierre CANARELLI
97	Thérèse LEBRUN

Voix consultatives

1	Le préfet de région Hauts de France ou son représentant
2	Le président du Conseil économique social et environnemental régional (CESER), ou ses représentants
	Les chefs de service de l'Etat en Région ou leurs représentants
3	Le directeur régional des Affaires culturelles
4	Le directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt
5	Le directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
6	Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
7	Le directeur régional des Finances Publiques
8	Le directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale
9	Le Recteur de la région académique Hauts de France
10	Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé
11	Les conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général
12	La Mutualité sociale agricole (MSA) représentée par un administrateur

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-01-04-004

Arrêté n° 2021-002 SDSDU modifiant l'arrêté n°2016-019
SDSDU du 6 septembre 2016 modifié fixant la
composition nominative des commissions spécialisées
de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
des Hauts-de-France

**Arrêté n° 2021-002 SDSU modifiant l'arrêté n°2016-019 SDSU du 6 septembre 2016 modifié fixant
la composition nominative des commissions spécialisées
de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 à D.1432-53 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et notamment son article 14 ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie n°2016-017 SDSU du 19 juillet 2016 modifié fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais – Picardie n° 2016-019 SDSU du 6 septembre 2016 fixant la composition nominative des commissions spécialisées de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Nord-Pas-de-Calais - Picardie ;

Vu les arrêtés de l'ARS Hauts-de-France n° 2016-021 SDSU du 30 décembre 2016, n° 2017-013 SDSU du 13 mars 2017, n° 2017-031 SDSU du 6 juin 2017, n° 2017-037 SDSU du 23 août 2017, n° 2018-004 SDSU du 19 février 2018, n° 2018-017 SDSU du 22 juin 2018, n° 2018-031 bis SDSU du 3 décembre 2018, n° 2019-002 SDSU du 24 janvier 2019, n°2019-010 SDSU du 8 février 2019, n° 2019-014 SDSU du 12 mars 2019, n° 2019-024 du 18 avril 2019, n° 2019-034 du 6 juin 2019, n° 2019-035 du 6 juin 2019, n° 2019-040 du 10 septembre 2019, n° 2019-049 du 3 décembre 2019, n° 2020-002 SDSU du 24 janvier 2020, n° 2020-010 SDSU du 2 mars 2020, n° 2020-012 SDSU du 14 mai 2020, n° 2020-014 SDSU du 23 juin 2020, n° 2020-016 SDSU du 26 juin 2020, n° 2020-028 du 1^{er} septembre 2020 et n° 2020-032 du 9 octobre 2020 modifiant l'arrêté n°2016-019 SDSU du 6 septembre 2016 fixant la composition nominative des commissions spécialisées de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Nord-Pas-de-Calais - Picardie ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 17 décembre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1 – l'article 1 de l'arrêté n° 2016-019 SDSDU modifié susvisé fixant la composition nominative de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021 :

- **au collège 6 : acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**
 - a) au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire**

Docteur Brigitte WEENS est supprimée de la composition de cette commission.

- **au collège 7 : offreurs des services de santé**
 - i) au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région**

Joël MERCIER, membre suppléant du Docteur Julie MOITIER, est supprimé de la composition de cette commission.

Article 2 – l'article 2 de l'arrêté n° 2016-019 SDSDU modifié susvisé fixant la composition nominative de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021 :

- **au collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**
 - c) au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

7°)

Serge FERCOT, ADEP Picardie (Aisne), est maintenu dans ses fonctions en tant que membre suppléant d'Aurélien DELAHOUCHE.

- **au collège 6 : acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**
 - a) au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire**

17°)

Docteur Brigitte WEENS est supprimée de la composition de cette commission.

- c) au titre des représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile**

19°)

Docteur Elisabeth ZELLER – Médecin responsable du service prévention et protection maternelle, membre suppléant de Véronique LEROY.

Article 3 – l'article 3 de l'arrêté n° 2016-019 SDSDU modifié susvisé fixant la composition nominative de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021 :

- **au collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**
 - c) au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

7°)

Serge FERCOT, ADEP Picardie (Aisne), est maintenu dans ses fonctions en tant que membre suppléant d'Aurélien DELAHOUCHE.

- **au collège 5 : acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

e) au titre du représentant, au niveau régional, des régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM)

13°)

Docteur Jean-Marc VANDENDRIESSCHE, membre titulaire, Directeur régional et Directeur Coordinateur de la Gestion Du Risque de la DRSM Hauts-de-France (DCGDR), en remplacement du Dr Claude GADY-CHERRIER.

- **au collège 7 : offreurs des services de santé**

a) au titre des représentants des établissements publics de santé

17°)

Pierre BERTRAND, suppléant du Docteur Ziad KHODR, est supprimé de la composition de cette commission.

b) au titre des représentants des établissements privés de santé à but lucratif, deux représentants, dont au moins un président de commission médicale d'établissement

18°)

Docteur Frédéric LEFEBVRE, suppléant du Docteur Jean-Marc CATESSON, est supprimé de la composition de cette commission.

i) au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région

22°)

Joël MERCIER, Réseau CECILIA, membre suppléant du Docteur Julie MOITIER, est supprimé de la composition de cette commission.

q) Au titre du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région

30°)

Teddy RICHEBE est supprimé de la composition de cette commission.

Article 4 – l'article 4 de l'arrêté n° 2016-019 SDSDU modifié susvisé fixant la composition nominative de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021 :

En tant que membre issu de la commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) :

19°)

Joël MERCIER, Réseau CECILIA, membre suppléant du Docteur Julie MOITIER, est supprimé de la composition de cette commission.

Article 5 – l'article 5 de l'arrêté n° 2016-019 SDSDU modifié susvisé fixant la composition nominative de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2021 :

- **au collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

c) au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée

Bruno WOZNIAK, APF France Handicap, est maintenu dans ses fonctions en tant que membre suppléant d'Aurélien DELAHOUCHE.

Article 6 – La composition consolidée des commissions spécialisées est annexée au présent arrêté.

Article 7 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 8 – La directrice de la stratégie et des territoires de l'ARS Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 4 janvier 2021

Pour le directeur général et par délégation,
La directrice de la stratégie et des territoires,



Laurence Cado

CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France

Commission permanente

Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2021-002 du 04/01/2021

Membres de droit :

5 membres

1	Président	Jean-Pierre CANARELLI
2	VP - Président CSOS	Dr Ziad KHODR
3	VP - Président CSP	Alain TISON
4	VP - Présidente CSDU	Christine TREPTE
5	VP - Président CSMS	Bruno DELAVAL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

2 membres

a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France

6	Monique RYO, Vice-Présidente à la santé	Christian VANNOBEL	<i>Siège vacant</i>
---	---	--------------------	---------------------

b) Au titre des présidents des conseils départementaux

7	Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ou sa représentante, Maryse CAUWET	Odette DURIEZ	Nicole GRUSON
---	---	---------------	---------------

Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

3 membres

a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

8	Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Jean-Claude MARION - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
9	Patricia DEDOURGE - URAF Hauts-de-France (URAF)	Frédéric BORTOLI – UDAF de l'Aisne	Julien LEONARD - Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)

c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée

10	Jean-Marie PETIT - APF - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Joëlle DEQUIDT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Brigitte DORÉ - UDAPEI Nord-Pas-de-Calais - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
----	--	--	---

Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

1 membre (à modifier chaque année)

11	Séverine LABOUE - CTS Métropole Flandres	Michèle HUVIG - CTS Métropole Flandres	<i>Siège vacant</i>
----	--	--	---------------------

Collège 4 : Partenaires sociaux

1 membre

b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

12	Philippe LEWANDOWSKI - MEDEF	Stéphan DE BUTLER D'ORMOND	<i>Siège vacant</i>
----	------------------------------	----------------------------	---------------------

Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

1 membre

a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

13	Jean-Luc DESMET - Croix rouge française délégation régionale Hauts-de-France	Virginia BILLON - Croix rouge française - délégation régionale Hauts-de-France	<i>Siège vacant</i>
----	--	--	---------------------

Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

2 membres

a) Au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire

14	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	Muriel DEHAY	<i>Siège vacant</i>
----	-------------------------------	--------------	---------------------

f) Au titre du représentant des associations de protection de l'environnement agréées (article L. 141-1 du code de l'environnement)

15	Corinne SCHADKOWSKI - APPA	Karine TOP - Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Hauts-de-France Nord-Pas-de-Calais Picardie	Denis BOLLENGIER - Campagnes Vivantes
----	----------------------------	--	---------------------------------------

Collège 7 : Offreurs des services de santé

4 membres

c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, deux représentants dont au moins un président de commission médicale d'établissement

16	Corinne DARRÉ, Directrice Centre l'Espoir - FEHAP	Laurent DELABY, Directeur Général GHICL - FEHAP	Liz Alejandra MAROTE, Directrice CPRCV Léopold BELLAN OLLENCOURT - FEHAP
----	---	---	--

e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

17	Séverine DUPONT-DARRAS – URIOPSS HDF	Damien CONTESSE – Fondation Savart	Mélanie MALVOISIN - FEHAP
----	--------------------------------------	------------------------------------	---------------------------

i) Au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région

18	Julie MOITIER, PALPI 80, G2RS	Patrick FOURNIER, G2RS	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
----	-------------------------------	------------------------	-------------------------------

o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé

19	Bénédicte VERMOOTE - URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux
----	---	--	--

Collège 8 : Personnalités qualifiées

1 membre

20 *Siège vacant***Invités permanents (cf. PV d'AP d'installation)**

13 membres

Les six présidents des Conseils territoriaux de santé, ou à titre de suppléants leurs vice-présidents

	TITULAIRES : Président CTS	SUPPLEANTS : VP CTS	
1	Marc LONNOY	Patrick LESOUDARD	02
2	Sébastien CAPDEVILLE (nouveau)	Philippe LEMAIRE (nouveau)	59 Hainaut
3	Martine LEFEBVRE	Franck SPICHT (nouveau)	59 Métropole-Flandres
4	<i>Siège vacant</i>	Fabien DEWAELE	60
5	Brigitte DORE	<i>Siège vacant</i>	62
6	Jean-Pierre CANARELLI	Eric JULLIAN	80

Les quatre vice-présidents des commissions spécialisées :

7	Patrick BAILLEAU	VP CSDU
8	Jérôme PASSICOUSSET - GEP SO	VP CSP
9	Fabienne HEULIN-ROBERT - FHF	VP CSMS
10	Isabelle LAMBERT - CROM Hauts-de-France	VP CSOS

Un représentant des partenaires sociaux représentant des organisations syndicales de salariés représentatives :

11	Martine DUROT - CFDT	Christina BAILLY - CFDT	David DECOURTRAY - CFDT
----	----------------------	-------------------------	-------------------------

Un représentant des établissements privés de santé à but lucratif :

12	Jean-Marc CATESSON - président de CME Clinique du Pont Saint-Vaast	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	Arnaud AULIARD - Président CME Centre de cancérologie Les Dentellières, 59
----	--	-------------------------------	--

Un représentant des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail

13	Jérôme LEFEBVRE - CARSAT HDF (Président du CA)	Christophe MADIKA (DG) – CARSAT HDF	Alain TREUTENAERE (VP) - CARSAT HDF
----	--	-------------------------------------	-------------------------------------

CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France
Commission Spécialisée de Prévention
Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2021-002 du 04/01/2021

Président Alain TISON
VP CSP Jérôme PASSICOUSSET

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales 5 membres

5 membres

a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France : 1 membre

1 Nadège BOURGHELLE KOS, Conseillère Régionale	Amel GACQUERRE	Siège vacant
--	----------------	--------------

b) Au titre des présidents des conseils départementaux :

2 Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental du Nord, ou sa représentante, Mme Geneviève MANNARINO	Marie-Annick DEZITTER	Doriane BECUE
3 Nadège LEFEBVRE, Président du Conseil Départemental de l'Oise ou sa représentante, FUMERY Anne	NEAU Corry	LEVESQUE Sophie

c) Au titre des représentants des groupements de communes : 1 membre

4 <i>Siège vacant</i>	Siège vacant	Siège vacant
-----------------------	--------------	--------------

d) Au titre des représentants des communes : 1 membre

5 <i>Siège vacant</i>	Siège vacant	Siège vacant
-----------------------	--------------	--------------

Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux 6 membres

a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1) : 4 membres

6 Patricia DEDOURGE - URAF Nord-Pas-De-Calais (URAF)	Frédéric BORTOLI – UDAF de l'Aisne	Julien LEONARD - Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)
7 Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Gérard DESSEAUX - Association des Insuffisants Rénaux (AIR) Picardie	Delphine FOLLET, SED 1+
8 Olivier DAUPTAIN - Fédération française des associations et amicales de malades insuffisantes ou handicapés respiratoires FFAAIR	Michel LEROY, Famille de France Oise	Ingrid MARS - Association française contre les myopathies (AFM) Téléthon
9 Jean-Pierre BULTEZ - Les petits frères des pauvres	Véronique CLAVEY - Mouvement français pour le planning / Fédération régionale Nord Pas-de-Calais du planning familial	Bernard FIOLET - Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD)

b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées : 1 membre

10 Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – FO	Michèle BEAREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UIRS	Nicole SION - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – CFDT
---	--	---

c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées :

1 membre

11 Aurélien DELAHOUCHE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – CFDT	Serge FERCOT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – ADEP Picardie	Marie-Pierre BERGERET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Oise Alzheimer
--	--	---

Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

1 membre (à modifier chaque année)

12	<i>Siège vacant</i>	Dr René-Claude DACQUIGNY – CTS Pas-de-Calais	Dr Solange MOORE – CTS Hainaut
----	---------------------	--	--------------------------------

Collège 4 : Partenaires sociaux

4 membres

a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :

13	Isabelle CARESMEL - CFE-CGC	Eric AIMÉ - CFE-CGC	Jeany POUILLAIN - CFE-CGC
----	-----------------------------	---------------------	---------------------------

b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

14	Didier SILVAIN – CPME	Roland THIES – CPME	Alain CAUCHOIS – CPME
----	-----------------------	---------------------	-----------------------

c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

15	Michel LETELLIER - UNAPL, CMA et CCI du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	--	---------------------	---------------------

d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

16	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------	---------------------

Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

4 membres

a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité : 1

17	Laurence DERNONCOURT - Fédération des acteurs de la solidarité	Bruno SANCHEZ - Association Accueil & Promotion	Samuel RUDEWICZ – Association Accueil Réinsertion Promotion Education (ARPE)
----	--	---	--

b) Au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail-maladies professionnelles mentionnée à l'article R. 221-9 du code de la sécurité sociale : 1

18	Jérôme LEFEBVRE - CARSAT HDF (Président du CA)	Christophe MADIKA (DG) – CARSAT HDF	Alain TREUTENAERE (VP) - CARSAT HDF
----	--	-------------------------------------	-------------------------------------

c) Au titre du représentant des caisses d'allocations familiales : 1

19	Patrick BAILLEAU, CAF du Nord	Nadine GORET, CAF du Pas-de-Calais	Patricia FOURNIER, CAF du Nord
----	-------------------------------	------------------------------------	--------------------------------

d) Au titre du représentant de la mutualité française : 1

20	Alain TISON, Mutualité française Hauts-de-France, Président d'APREVA	François STASINSKI	Philippe WATTIER
----	--	--------------------	------------------

Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

6 membres

a) Au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire : 1

21	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	Muriel DEHAY	<i>Siège vacant</i>
----	-------------------------------	--------------	---------------------

b) Au titre des représentants des services de santé au travail : 1

22	Jean-François LESCART	Alain CUISSE	<i>Siège vacant</i>
----	-----------------------	--------------	---------------------

c) Au titre des représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile : 1

23	Véronique LEROY - Directrice adjointe PMI à la Direction Enfance, famille, jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)	Dr Elisabeth ZELLER – Médecin responsable du service prévention et protection maternelle - Conseil départemental du nord (Lille) <i>(nouveau)</i>	Dr Catherine DEMONDION, Responsable du service Prévention et Protection Infantile à la Direction Adjointe PMI - Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse - Conseil départemental du nord (Lille)
----	---	---	---

d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé : 1

24	Marie VILLEZ - Union régionale des Hauts-de-France de la Fédération addiction	Ludovic WAUGRAND - Institut médico-éducatif Louis FLAHAUT-Association La vie active	<i>Siège vacant</i>
----	---	---	---------------------

e) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé : 1

25	<i>Siège vacant</i>	Jean-Daniel LALAU - Professeur de nutrition	Mickaël NAASSILA - Professeur de Physiologie
----	---------------------	---	--

f) Au titre du représentant des associations de protection de l'environnement agréées : 1

26	Corinne SCHADKOWSKI - APPA	Karine TOP - Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Hauts-de-France Nord-Pas-de-Calais Picardie	Denis BOLLENGIER - Campagnes Vivantes
----	----------------------------	--	---------------------------------------

Collège 7 : Offreurs des services de santé

4 membres

c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, deux représentants dont au moins un président de commission médicale d'établissement

27	Corinne DARRÉ, Directrice Centre l'Espoir - FEHAP	Laurent DELABY, Directeur Général GHICL - FEHAP	Liz Alejandra MAROTE, Directrice CPRCV Léopold BELLAN OLLENCOURT - FEHAP
----	---	---	--

e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

28	Jérôme PASSICOUSSET - GEPSO	Paul FLAD - FHF	François-Xavier DEBRABANT - FHF
----	-----------------------------	-----------------	---------------------------------

o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé

29	Grégory TEMPREMANT - URPS Pharmaciens	<i>Siège vacant</i>	Alexis MAES - URPS pharmaciens
30	Régis DUCATEZ - URPS infirmiers	Emeline LESECQ-LAMBRE - URPS orthophonistes	Marie-Odile GUILLON - URPS infirmiers

Invité permanent : Pr. Jean-Pierre CANARELLI, Président de la CRSA

CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France
Commission Spécialisée de l'organisation des soins
Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2021-002 du 04/01/2021

Président Dr Ziad KHODR
VP CSOS Isabelle LAMBERT

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

4 membres

a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France

1 Monique RYO, Vice-Présidente à la santé	Christian VANNOBEL	<i>Siège vacant</i>
---	--------------------	---------------------

b) Au titre des présidents des conseils départementaux

2 Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ou sa représentante, Maryse CAUWET	Odette DURIEZ	Nicole GRUSON
---	---------------	---------------

c) Au titre des représentants des groupements de communes

3 <i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
-----------------------	---------------------	---------------------

d) Au titre des représentants des communes

4 <i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
-----------------------	---------------------	---------------------

Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

4 membres

a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

5 Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Jean-Claude MARION - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
6 Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Gérard DESSEAUX - Association des Insuffisants Rénaux (AIR) Picardie	Delphine FOLLET, SED 1+

b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées

7 Georges BOUCHART - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Arlette NARCISSE, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Marie-Blanche CAILLIEZ, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
--	---	---

c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée

8 Aurélien DELAHOUCHE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – CFDT	Serge FERCOT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – ADEP Picardie	Marie-Pierre BERGERET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Oise Alzheimer
---	--	---

Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

1 membre

9 M. Eric LAGARDERE – CTS de l'Aisne	Dr Jean-Brice GAUTHIER - CTS Aisne	<i>Siège vacant</i>
--------------------------------------	------------------------------------	---------------------

6 membres

Collège 4 : Partenaires sociaux

a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

10	Philippe CREPEL – CGT	Virginie DEVILLERS – CGT	Alain ARNEFAUX – CGT
11	Martine DUROT - CFDT	Christina BAILLY -CFDT	David DECOURTRAY -CFDT
12	Patrice RAMILLON - FO	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

13	Philippe LEWANDOWSKI - MEDEF	Stéphan DE BUTLER D'ORMOND	<i>Siège vacant</i>
----	------------------------------	-------------------------------	---------------------

c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

14	Michel LETELLIER - UNAPL, CMA et CCI du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	--	---------------------	---------------------

d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

15	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------	---------------------

Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

2 membres

d) Au titre du représentant de la mutualité française

16	Alain TISON, Mutualité française Hauts-de-France, Président d'APREVA	François STASINSKI	Philippe WATTIER
----	--	--------------------	------------------

e) Au titre du représentant, au niveau régional, des régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie

17	Dr Jean-Marc VANDENDRIESSCHE – DCGDR (nouveau)	Jean-Luc BOCQUET – Délégué DCGDR	Catherine MANIETTE – Responsable cellule DCGDR
----	--	----------------------------------	--

Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

2 membres

d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le médico-social ou la cohésion sociale

18	Marie VILLEZ - Union régionale des Hauts-de-France de la Fédération addiction	Ludovic WAUGRAND - Institut médico-éducatif Louis FLAHAUT- Association La vie active	<i>Siège vacant</i>
----	---	--	---------------------

e) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

19	<i>Siège vacant</i>	Jean-Daniel LALAU - Professeur de nutrition	Mickaël NAASSILA - Professeur de Physiologie
----	---------------------	---	--

Collège 7 : Offreurs des services de santé

23 membres

a) Au titre des représentants des établissements publics de santé, cinq représentants dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie

20	Pr. François-René PRUVOT - président de CME (CHRU Lille) - FHF	Dr. Patrick BERQUIN Président de CME – CHU Amiens-Picardie - FHF	Dr. Magloire GNANSOUNOU - président de CME (CH Sambre-Avesnois) - FHF
21	Dr. Thierry RAMAHERISON - président de CME - CH de Beauvais – FHF	Dr. Alexandre BERTELOOT – président de CME (CH de Douai) – FHF	Dr. Isabelle VERIN – présidente de CME (CH de Tourcoing) – FHF
22	Dr. Valérie YON - présidente de CME (CH Pinel – Amiens) - FHF	Dr. Christian MULLER, président de CME (EPSM de l'Agglomération lilloise) - FHF	Dr. Edvick ELIA, présidente de CME (EPSM Lille Métropole - Armentières) - FHF
23	Dr. Ziad KHODR - Vice-président FHF Hauts-de-France - CH de Saint-Omer – FHF - FHF	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	Hélène VAAST, CHRU Lille – FHF
24	Eric GUYADER - Vice-président FHF HDF, Directeur CH de Beauvais – FHF	Danielle PORTAL - Directrice générale CH Amiens- FHF	Etienne DUVAL - Directeur du Centre Hospitalier de Laon- FHF

12

b) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins un président de commission médicale d'établissement

25	Vincent VESSELLE - Directeur Polyclinique Saint Côme, Oise - FHP	Laurent DELEMER, Directeur Polyclinique du Bois - FHP	Olivier VERRIEZ, Président Directeur général du Groupe HPL – Hôpitaux Privés du Littoral - FHP
26	Jean-Marc CATESSON - président de CME Clinique du Pont Saint-Vaast - FHP	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	Arnaud AULIARD, Président CME Centre de cancérologie Les Dentellières, 59 - FHP

c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins un président de commission médicale d'établissement

27	Corinne DARRÉ, Directrice Centre l'Espoir FEHAP	Laurent DELABY, Directeur Général GHICL FEHAP	Liz Alejandra MAROTE, Directrice CPRCV Léopold BELLAN OLLENCOURT FEHAP
28	Patrice SCHUMACKER, Président CME Centre l'Espoir FEHAP	Stanislas VELLIET, Président CME - FEHAP	Eric PETIT, - Hôpital Villiers Saint Denis - FEHAP

d) Au titre du représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile

29	Aymeric BOURBION - FNEHAD	Pierre HAGNERE - FNEHAD	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	-------------------------	---------------------

h) Au titre du représentant des responsables des centres de santé et des maisons de santé

30	Philippe TRÉHOU, MSP de Guise 02	Laurent VERNIEST, FEMASNORD	Didier DELETTE, MSP FRUGES 62
----	----------------------------------	-----------------------------	-------------------------------

i) Au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région

31	Julie MOITIER, PALPI 80, G2RS	Patrick FOURNIER, G2RS	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
----	-------------------------------	------------------------	-------------------------------

j) Au titre du représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins

32	Charles CHARANI	Xavier LAMBERTYN	Véronique DELAPLACE
----	-----------------	------------------	---------------------

k) Au titre du médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

33	Patrick GOLDSTEIN	<i>Siège vacant</i>	Pierre VALETTE
----	-------------------	---------------------	----------------

l) Au titre du représentant des transporteurs sanitaires

34	Laurence GUYONVARCH	Christophe HANNEDOUCHE	Ludovic BAUDOUX
----	---------------------	------------------------	-----------------

m) Au titre du représentant de services départementaux d'incendie et de secours

35	<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>
----	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

n) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé

36	Marc BÉTREMIEUX - CPH	Pascale AVOT - INPH	Anne GRUSON - CPH
----	-----------------------	---------------------	-------------------

o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé

37	Grégory TEMPREMAN - URPS Pharmaciens	<i>Siège vacant</i>	Alexis MAES - URPS pharmaciens
38	Régis DUCATEZ - URPS infirmiers	Emeline LESECQ-LAMBRE - URPS orthophonistes	Marie-Odile GUILLON - URPS infirmiers
39	Bénédicte VERMOOTE - URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux
40	Philippe CHAZELLE - URPS médecins libéraux	Gérard PEYRAC, URPS pédicures-podologues	Jean-Charles GUILBEAU, URPS médecins libéraux

p) Au titre du représentant de l'ordre des médecins

41	Dr Isabelle LAMBERT - Présidente du CROM Hauts-de-France	Dr Dominique RINGARD, CROM Hauts-de-France	Dr Nu-Huyen-Tran TRINH
----	---	---	------------------------

q) Au titre du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région

42	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	-------------------------------	---------------------

Membres de la CSMS

2 membres

43	Bruno DELAVAL – URIOPSS HDF	Jérôme COUSTENOBLE – FEHAP	Dominique VILLA - UNA Picardie
44	Guillaume ALEXANDRE -NEXEM	Brigitte BECQ - APF France handicap	Christian BRELINSKI - FISAF

Invité permanent :

Jean-Pierre CANARELLI, Président de la CRSA

CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France
Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux
Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2021-002 du 04/01/2021

Président
VP CSMS

Bruno DELAVAL
Fabienne HEULIN-ROBERT

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

5 membres

a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France

1	Nadège BOURGHELLE KOS, Conseillère Régionale	Amel GACQUERRE	<i>Siège vacant</i>
---	---	----------------	---------------------

b) Au titre des présidents des conseils départementaux

2	Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental du Nord, ou sa représentante, Mme Geneviève MANNARINO	Marie-Annick DEZITTER	Doriane BECUE
3	Nadège LEFEBVRE, Président du Conseil Départemental de l'Oise ou sa représentante, FUMERY Anne	NEAU Corry	LEVESQUE Sophie

c) Au titre des représentants des groupements de communes

4	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
---	---------------------	---------------------	---------------------

d) Au titre des représentants des communes

5	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
---	---------------------	---------------------	---------------------

Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

6 membres

a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

6	Sylvette CHEVALIER - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) des Hauts-de- France	Florence BOBILLIER - UNAPEI	Bernard-Marie DUPONT - Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens (AEMTC)
7	Olivier DAUPTAIN - Fédération française des associations et amicales de malades insuffisantes ou handicapés respiratoires FFAAIR	Michel LEROY, Famille de France Oise	Ingrid MARS - Association française contre les myopathies (AFM) Téléthon

b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées

8	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – FO	Michèle BEAREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UIRS	Nicole SION - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – CFDT
9	Georges BOUCHART - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Arlette NARCISSE, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Marie-Blanche CAILLIEZ, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais

c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée

10	Christian HILAIRE - UDAPEI 59 - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UDAPEI	Fernande FRANQUET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – APAJH	Bénédicte LECLERCQ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - APF France Handicap
----	--	---	--

11	Jean-Marie PETIT - APF France Handicap - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Joëlle DEQUIDT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Brigitte DORÉ - UDAPEI Nord-Pas-de-Calais - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais
----	--	--	---

Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

1 membre

12	<i>Siège vacant</i>	Dr René-Claude DACQUIGNY – CTS Pas-de-Calais	Dr Solange MOORE – CTS Hainaut
----	---------------------	--	--------------------------------

Collège 4 : Partenaires sociaux

a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

4 membres

13	Martine DUROT -CFDT	Christina BAILLY - CFDT	David DECOURTRAY -CFDT
----	---------------------	-------------------------	------------------------

b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

14	Philippe LECLERCQ – U2P	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	-------------------------	---------------------	---------------------

c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

15	Michel LETELLIER - UNAPL, CMA et CCI du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	--	---------------------	---------------------

d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

16	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------	---------------------

Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

2 membres

a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

17	Laurence DERNONCOURT – Fédération des acteurs de la solidarité	Bruno SANCHEZ - Association Accueil & Promotion	Samuel RUDEWICZ – Association Accueil Réinsertion Promotion Education (ARPE)
----	--	---	--

d) Au titre du représentant de la mutualité française

18	Alain TISON, Mutualité française Hauts-de-France, Président d'APREVA	François STASINSKI	Philippe WATTIER
----	--	--------------------	------------------

Collège 7 : Offreurs des services de santé

10 membres

e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

19	Guillaume ALEXANDRE - NEXEM	Brigitte BECQ - APF france handicap	Christian BRELINSKI - FISAF
20	Sébastien NGUGEN – UNAPEI Hauts-de-France	Marianne PLADYS - Autismes Ressources Hauts-de-France	Sandrine LANCO DOSEN - ANECAMSP
21	Séverine DUPONT-DARRAS – URIOPSS HDF	Damien CONTESSE – Fondation Savart	Mélanie MALVOISIN - FEHAP
22	Jérôme PASSICOUSSET - GEPSO	Paul FLAD - FHF	François-Xavier DEBRABANT - FHF

f) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

23	Didier CYMERMAN - SYNERPA	Olivier BOULANT	Florence KOVAC
24	Bruno DELAVAL – URIOPSS HDF	Jérôme COUSTENOBLE – FEHAP	Dominique VILLA - UNA Picardie
25	Michel THUMERELLE - FHF	Serge GUNST - FHF	Christophe VANBESIEN - FHF
26	Fabienne HEULIN-ROBERT - FHF	Régine DELPLANQUE - FHF	Pascale BOULOGNE - FHF

g) Au titre du représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

27	Didier SYBILLIN – URIOPSS	Éric BERNARD - l'Union régionale des centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------------	--	---------------------

o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé

28	Bénédicte VERMOOTE - URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux
----	--	---	---

Membres de la CSOS

2 membres

Au titre des présidents des conseils départementaux

29	Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de- Calais ou sa représentante, Maryse CAUWET	Odette DURIEZ	Nicole GRUSON
----	---	---------------	---------------

Au titre du représentant des responsables des réseaux de santé implantés dans la région

30	Julie MOITIER, PALPI 80, G2RS	Patrick FOURNIER, G2RS	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
----	-------------------------------	------------------------	-------------------------------

Invité permanent :

Pr. Jean-Pierre CANARELLI, Président de la CRSA

CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France
Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers
Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2021-002 du 04/01/2021

Présidente Christine TREPTE
VP CSDU Patrick BAILLEAU

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

1 membre

1 <i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
-----------------------	---------------------	---------------------

Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

6 membres (2 pour le a/ 2 pour le b/ 2 pour le c)

a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

2 Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Jean-Claude MARION - France Assos santé, Délégation Hauts-de-France	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
3 Patricia DEDOURGE - URAF Nord-Pas-De-Calais (URAF)	Frédéric BORTOLI – UDAF de l'Aisne	Julien LEONARD - Conseil National des associations familiales laïques (CNAFAL)

b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées

4 Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – FO	Michèle BEAREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UIRS	Nicole SION - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – CFDT
5 Georges BOUCHART - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Arlette NARCISSE, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Marie-Blanche CAILLIEZ, - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais

c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée

6 Christian HILAIRE - UDAPEI 59 - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – UDAPEI	Fernande FRANQUET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – APAJH	Bénédicte LECLERCQ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - APF France Handicap
7 Christine TREPTE - APF France-handicap	Bruno WOZNIAK - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – APF France Handicap	Gilles BLOCH - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme

Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

1 membre (à modifier chaque année)

8 M. Pierre MICHELINO – CTS Oise	Mme Chanez HERBANNE – CTS Oise	Bruno PIERRE – CTS Somme
----------------------------------	--------------------------------	--------------------------

Collège 4 : Partenaires sociaux

1 membre

a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

9 Patrice RAMILLON - FO	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
-------------------------	---------------------	---------------------

Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

1 membre

c) Au titre du représentant des caisses d'allocations familiales

10	Patrick BAILLEAU, CAF du Nord	Nadine GORET, CAF du Pas-de-Calais	Patricia FOURNIER, CAF du Nord
----	-------------------------------	------------------------------------	--------------------------------

Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

1 membre

d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le médico-social ou la cohésion sociale

11	Valérie COMBLEZ - Fédération des centres sociaux Aisne Somme	Mireille CHARONNAT - FNARS Nord Pas de Calais	Jean-Pierre TRIBOULET, Ligue contre le cancer, Comité du Nord
----	--	---	---

Collège 7 : Offreurs des services de santé

1 membre

e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

12	Sébastien NGUGEN – UNAPEI Hauts-de-France	Marianne PLADYS - Autismes Ressources Hauts-de-France	Sandrine LANCO DOSEN – ANECAMSP
----	---	---	---------------------------------

Invités permanents (cf. PV d'AP d'installation)

17 membres

Pr. Jean-Pierre CANARELLI, Président de la CRSA

Les six présidents des commissions territoriales des usagers au sein des Conseils territoriaux de santé :
6 membres

1	Mme Marie-Christine PHILBERT	02
2	<i>Siège vacant</i>	59 Hainaut
3	Lahanissah ABED-MADI	59 Métropole-Flandres
4	Corine VERTADIER	60
5	M. Georges BOUCHART	62
6	M. Gérard DESSEAUX	80

Le reste des membres du collège 2 non désignés membres CSDU :

10 membres

a) Au titre des représentants des associations agréées

	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
1	Didier VANQUELEF - UFC Que choisir Nord-Pas-de-Calais	Jacques MOPIN - UFC Que Choisir Oise	Dominique BEN - INDECOSA-CGT
2	Sylvette CHEVALIER - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) des Hauts-de-France	Florence BOBILLIER - UNAPEI	Bernard-Marie DUPONT - Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens (AEMTC)
3	Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Gérard DESSEAUX - Association des Insuffisants Rénaux (AIR) Picardie	Delphine FOLLET, SED 1+
4	Marie-José MARTEAU, CLCV	Daniel HIBERTY - UDAF 60	Régine DECOTTE - Alliance Maladies Rares AMR
5	Olivier DAUPTAIN - Fédération française des associations et amicales de malades insuffisantes ou handicapés respiratoires FFAAIR	Michel LEROY, Famille de France Oise	Ingrid MARS - Association française contre les myopathies (AFM) Téléthon
6	Jean-Pierre BULTEZ - Les petits frères des pauvres	Véronique CLAVEY - Mouvement français pour le planning / Fédération régionale Nord Pas-de-Calais du planning familial	Bernard FIOLET - Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD)

b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées

	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
7	Isabelle SOUFFLET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – Association GAMA Thiérache et Vermandois (nouveau)	Didier DEPOND - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – FNAR (nouveau)	Roland FONTAINE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Association AROPA
8	Jean-Marc PETIT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme	Eric VAN STEENKISTE-DELESPIERRE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme	Roger DEaubonne - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme

c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée

9	Aurélien DELAHOUCHE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – CFDT	Serge FERCOT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – ADEP Picardie	Marie-Pierre BERGERET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise – Oise Alzheimer
10	Jean-Marie PETIT - APF France Handicap - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Joëlle DEQUIDT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais	Brigitte DORÉ - UDAPEI Nord-Pas-de-Calais - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas de Calais

Un représentant des partenaires sociaux représentant des organisations syndicales d'employeurs représentatives :
1 membre

1	Philippe LECLERCQ – U2P	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
---	-------------------------	---------------------	---------------------

Membres à voix consultatives invités permanents de toutes les commissions et de l'assemblée plénière

12 membres

1	Le préfet de région Hauts de France, ou son représentant
2	Le président du Conseil économique social et environnemental régional (CESER), ou ses représentants
	Les chefs de service de l'Etat en Région ou leurs représentants
3	Le directeur régional des Affaires culturelles
4	Le directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt
5	Le directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
6	Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
7	Le directeur régional des Finances Publiques
8	Le directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale
9	Le Recteur de la région académique Hauts de France
10	Le directeur régional de l'Agence Régionale de Santé
11	Les conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général
12	La Mutualité sociale agricole (MSA) représentée par un administrateur

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2021-01-07-001

Avis de classement de AAP LHSS 80-62

**AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION
D'APPEL A PROJET MÉDICO-SOCIAL**

**APPEL A PROJET POUR LA CRÉATION
DE 28 PLACES de LITS HALTE SOINS SANTE DONT 14 PLACES SUR LE TERRITOIRE DE
DEMOCRATIE SANITAIRE DE LA SOMME ET 14 PLACES SUR LE TERRITOIRE DE DEMOCRATIE
SANITAIRE DU PAS-DE-CALAIS**

Conformément à l'article L313-1-1 du code de l'action sociale et des familles relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation, l'ARS Hauts-de-France a lancé l'appel à projet pour la création de 28 places de Lits Halte Soins Santé dont :

- 14 places sur le territoire de démocratie sanitaire de la Somme, sur les territoires de proximité regroupés de l'offre médico-sociale d'Abbeville, Amiens, Péronne et Montdidier. L'arrondissement d'Amiens étant déjà couvert par 11 places de LHSS, le cahier des charges spécifiait que la priorité serait donnée à l'implantation des places sur les autres arrondissements des territoires de proximité regroupés de l'offre médico-sociale ;
- 14 places sur le territoire de démocratie sanitaire du Pas-de-Calais, sur les territoires de proximité regroupés de l'offre médico-sociale de Boulogne-sur-Mer, Berck et Saint-Omer.

Pour la création de 14 places sur le territoire de démocratie sanitaire de la Somme, 2 candidatures ont été reçues par les services de l'ARS Hauts-de-France et ont été déclarées recevables.

Pour la création de 14 places sur le territoire de démocratie sanitaire du Pas-de-Calais, 2 candidatures ont été reçues par les services de l'ARS Hauts-de-France. Une candidature a été déclarée recevable. Une candidature a fait l'objet d'un refus préalable en application de l'article R313-6 du code de l'action sociale et des familles ; le projet présenté étant manifestement étranger à l'appel à projet.

La commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social, placée auprès du directeur général de l'ARS Hauts-de-France, s'est réunie le 17 décembre 2020 et a établi le classement des projets au regard des critères fixés par le cahier des charges :

TERRITOIRE DE DEMOCRATIE SANITAIRE DU PAS-DE-CALAIS	
POSITION N°	PORTEUR DE PROJET
1	ASSOCIATION FIAC

TERRITOIRE DE DEMOCRATIE SANITAIRE DE LA SOMME	
POSITION N°	PORTEUR DE PROJET
1	ASSOCIATION LE MAIL
2	ASSOCIATION MAISONS D'ACCUEIL L'ILOT

L'avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Hauts-de-France et sur le site Internet de l'ARS Hauts-de-France (<http://www.ars.hauts-de-france.sante.fr>).

Fait à Lille, le **07 JAN. 2021**

Pour le directeur général de l'ARS Hauts-de-France
 et par délégation,
 La directrice de la prévention et de la promotion de la santé
 Présidente de la commission d'information et de sélection


 Sylviane STRYNCKX

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-11-18-630

Décision tarifaire modificative
portant fixation du forfait global de soins
pour l'année 2020
de l'EHPAD RESIDENCE VAUBAN
à LE QUESNOY

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2020
DE L'EHPAD RESIDENCE VAUBAN A LE QUESNOY
FINESS : 590 804 258**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 ;
- Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2020 publié au JO du 21 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code ;

Madame la Directrice
Du CH de Le Quesnoy identifiée sous le numéro FINESS 590781670

- Vu la décision du 05 octobre 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu la décision 2020-14 du 29 octobre 2020 modifiant la décision 2020-07 du 11 juin 2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2002 relatif à la création de l'EHPAD Résidence Vauban de LE QUESNOY et géré par le gestionnaire CH de Le Quesnoy ;

Considérant la décision tarifaire initiale en date du 30 juin 2020 portant fixation du forfait global de soins de la structure dénommée EHPAD Résidence Vauban à LE QUESNOY ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 18 novembre 2020.

DECIDE

Article 1 A compter du 18 novembre 2020, le forfait global de soins est modifié et fixé à **1 644 692,84 €** au titre de l'année 2020 dont :

- 30 356,12 € au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale dont la moitié a déjà fait l'objet d'un versement.
- 229 049,81 € à titre non reconductible dont 64 500,00 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 1 267,54 € au titre de la compensation des pertes de recettes déjà versés.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **1 563 747,24 €** et se répartit de la manière suivante :

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à **130 312,27 €**.

Pour l'année 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	1 092 467,89	45,35
UHR	0,00	/
PASA	0,00	/
Financements complémentaires	69 891,08	/
Hébergement temporaire	49 080,57	33,62
Accueil de Jour	141 189,51	46,88
PFR	211 118,19	/

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2021, en application de l'article L314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à **1 669 302,51 €**.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	929 185,62	38,57
UHR	0,00	
PASA	0,00	
Financements complémentaires	319 978,62	
Hébergement temporaire	49 080,57	33,62
Accueil de Jour	141 189,51	46,88
PFR	229 868,19	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **139 108,54 €**.

ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54035 NANCY Cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

ARTICLE 5 Le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CH de Le Quesnoy identifiée sous le numéro FINESS : 590 781 670 et à l'établissement concerné (FINESS : 590 804 258).

Fait à Lille, le 18 novembre 2020

Pour le Directeur général et par délégation
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale
Sylvain LEQUEUX



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-11-18-632

Décision tarifaire modificative
portant fixation du forfait global de soins
pour l'année 2020 de l'EHPAD ST JEAN
à LILLE

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2020
DE L'EHPAD SAINT JEAN A LILLE
FINESS : 590 814 380**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 ;
- Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2020 publié au JO du 21 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code ;

Madame la Directrice

De l'entité gestionnaire Maison St Jean identifiée sous le numéro FINESS 590814372

- Vu la décision du 05 octobre 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu la décision 2020-14 du 29 octobre 2020 modifiant la décision 2020-07 du 11 juin 2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020;
- Vu la décision conjointe en date du 29 décembre 2016 relative à la création d'un PASA à l' EHPAD Saint Jean de LILLE et géré par le gestionnaire Maison St Jean ;

Considérant la décision tarifaire initiale en date du 30 juin 2020 portant fixation du forfait global de soins de la structure dénommée EHPAD Saint Jean à LILLE ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 18 novembre 2020.



Article 1 A compter du 18 novembre 2020, le forfait global de soins est modifié et fixé à **1 378 658,76 €** au titre de l'année 2020 dont :

- 267 795,16 € à titre non reconductible dont 63 000,00 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 59 393,34 € au titre de la compensation des pertes de recettes déjà versés.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **1 256 265,42 €** et se répartit de la manière suivante :

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à **104 688,79 €**.

Pour l'année 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	1 063 839,59	36,43
UHR	0,00	
PASA	69 248,02	
Financements complémentaires	0,00	
Hébergement temporaire	0,00	
Accueil de Jour	123 177,81	49,07
PFR	0,00	

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2021, en application de l'article L314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à **1 110 863,60 €**.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	918 437,77	31,45
UHR	0,00	
PASA	69 248,02	
Financements complémentaires	0,00	
Hébergement temporaire	0,00	
Accueil de Jour	123 177,81	49,07
PFR	0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **92 571,97 €**.

ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54035 NANCY Cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

ARTICLE 5 Le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire Maison St Jean identifiée sous le numéro FINESS : 590 814 372 et à l'établissement concerné (FINESS : 590 814 380).

Fait à Lille, le 18 novembre 2020

Pour le Directeur général et par délégation
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale
Sylvain LEQUEUX



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-11-18-631

Décision tarifaire modificative
portant fixation du forfait global de soins
pour l'année 2020 de l'EHPAD EDILYS à LILLE

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2020
DE L'EHPAD EDILYS A LILLE
FINESS : 590 815 957**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 ;
- Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2020 publié au JO du 21 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code ;

Monsieur le Directeur général
De l'AFEJI identifiée sous le numéro FINESS 590799912

- Vu la décision du 05 octobre 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu la décision 2020-14 du 29 octobre 2020 modifiant la décision 2020-07 du 11 juin 2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020;
- Vu la décision conjointe en date du 24 avril 2017 relative au renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Edilys de LILLE et géré par le gestionnaire AFEJI ;

Considérant la décision tarifaire initiale en date du 30 juin 2020 portant fixation du forfait global de soins de la structure dénommée EHPAD Edilys à LILLE ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 18 novembre 2020.



Article 1 A compter du 18 novembre 2020, le forfait global de soins est modifié et fixé à **1 050 961,28 €** au titre de l'année 2020 dont :

- 164 088,58 € à titre non reconductible dont 60 000,00 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 24 624,71 € au titre de la compensation des pertes de recettes déjà versés.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **966 336,57 €** et se répartit de la manière suivante :

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à **80 528,05 €**.

Pour l'année 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	874 327,73	38,02
UHR	0,00	
PASA	66 603,12	
Financements complémentaires	0,00	
Hébergement temporaire	25 405,72	34,80
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2021, en application de l'article L314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à **886 872,70 €**.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	794 863,86	34,57
UHR	0,00	
PASA	66 603,12	
Financements complémentaires	0,00	
Hébergement temporaire	25 405,72	34,80
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **73 906,06 €**.

ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54035 NANCY Cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

ARTICLE 5 Le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire AFEJI identifiée sous le numéro FINESS : 590 799 912 et à l'établissement concerné (FINESS : 590 815 957).

Fait à Lille, le 18 novembre 2020

Pour le Directeur général et par délégation
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale
Sylvain LEQUEUX



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-11-18-628

Décision tarifaire modificative
portant fixation du forfait global de soins
pour l'année 2020 de l'EHPAD HARMONIE
à LE QUESNOY

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2020
DE L'EHPAD HARMONIE A LE QUESNOY
FINESS : 590 809 075**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 ;
- Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2020 publié au JO du 21 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code ;

Monsieur la Directrice
De l'entité gestionnaire UES Les sinoplies - ACPPA identifiée sous le numéro FINESS 690033899

- Vu la décision du 05 octobre 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu la décision 2020-14 du 29 octobre 2020 modifiant la décision 2020-07 du 11 juin 2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020;
- Vu la décision conjointe en date du 28 octobre 2016 relative au renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Harmonie de LE QUESNOY et géré par le gestionnaire UES Les sinoplies - ACPPA ;

Considérant la décision tarifaire initiale en date du 30 juin 2020 portant fixation du forfait global de soins de la structure dénommée EHPAD Harmonie à LE QUESNOY ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 18 novembre 2020.



Article 1 A compter du 18 novembre 2020, le forfait global de soins est modifié et fixé à **1 477 819,16 €** au titre de l'année 2020 dont :

- 296 348,22 € à titre non reconductible dont 114 447,60 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et 31 787,56 € au titre de la compensation des pertes de recettes déjà versés.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **1 331 584,00 €** et se répartit de la manière suivante :

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à **110 965,33 €**.

Pour l'année 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	1 239 914,97	39,97
UHR	0,00	
PASA	66 094,45	
Financements complémentaires	0,00	
Hébergement temporaire	25 574,58	35,03
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2021, en application de l'article L314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à **1 181 470,94 €**.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	1 089 801,91	35,13
UHR	0,00	
PASA	66 094,45	
Financements complémentaires	0,00	
Hébergement temporaire	25 574,58	35,03
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **98 455,91 €**.

ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54035 NANCY Cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

ARTICLE 5 Le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire UES Les sinoplies - ACPPA identifiée sous le numéro FINESS : 690 033 899 et à l'établissement concerné (FINESS : 590 809 075).

Fait à Lille, le 18 novembre 2020

Pour le Directeur général et par délégation
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale
Sylvain LEQUEUX



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-11-18-629

Décision tarifaire modificative
portant fixation du forfait global de soins
pour l'année 2020 de l'EHPAD LES CHENES
à LE QUESNOY

**DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2020
DE L'EHPAD LES CHENES A LE QUESNOY
FINESS : 590 049 037**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 ;
- Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2020 publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2020 publié au JO du 21 juin 2020 fixant pour 2020 les valeurs du point mentionnées à l'article R. 314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductibles afférents aux soins ;
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 5 juin 2020 fixant pour l'année 2020 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code ;

Madame la Directrice
Du CH de Le Quesnoy identifiée sous le numéro FINESS 590781670

- Vu la décision du 05 octobre 2020 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu la décision 2020-14 du 29 octobre 2020 modifiant la décision 2020-07 du 11 juin 2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020;
- Vu la décision conjointe en date du 23 mars 2012 relative à la création d'un PASA à l' l'EHPAD Les Chênes de LE QUESNOY et géré par le gestionnaire CH de Le Quesnoy ;

Considérant la décision tarifaire initiale en date du 30 juin 2020 portant fixation du forfait global de soins de la structure dénommée EHPAD Les Chênes à LE QUESNOY ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 18 novembre 2020.

DECIDE

Article 1 A compter du 18 novembre 2020, le forfait global de soins est modifié et fixé à **959 453,59 €** au titre de l'année 2020 dont :

- 20 230,34 € au titre de la prime Grand Âge et attractivité territoriale dont la moitié a déjà fait l'objet d'un versement.
- 67 874,81 € à titre non reconductible dont 47 250,00 € au titre de la prime exceptionnelle à verser aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à **902 088,42 €** et se répartit de la manière suivante :

La fraction forfaitaire mensuelle hors versement cité précédemment s'établit à **75 174,04 €**.

Pour l'année 2020, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	787 316,47	53,93
UHR	0,00	/
PASA	70 043,99	/
Financements complémentaires	44 727,96	/
Hébergement temporaire	0,00	/
Accueil de Jour	0,00	/
PFR	0,00	/

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2021, en application de l'article L314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à **1 023 107,38 €**.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée
Hébergement permanent	766 691,66	52,51
UHR	0,00	
PASA	70 043,99	
Financements complémentaires	186 371,73	
Hébergement temporaire	0,00	
Accueil de Jour	0,00	
PFR	0,00	

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **85 258,95 €**.

ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54035 NANCY Cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

ARTICLE 5 Le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CH de Le Quesnoy identifiée sous le numéro FINESS : 590 781 670 et à l'établissement concerné (FINESS : 590 049 037).

Fait à Lille, le 18 novembre 2020

Pour le Directeur général et par délégation
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale
Sylvain LEQUEUX

